

AAHA = Amicale Alexandrie Hier et Aujourd'hui

Cléa Daridan

**Brève histoire de la conscience du patrimoine à Alexandrie,
depuis Nasser, jusqu'à nos jours**



Villa Aghion, Auguste & Gustave Perret

(Cliché non daté, Archives © IFA, 535 AP 655/4)

Cahier No 62

Avril 2010

Alexandrie constitue un fantasme qu'il est parfois bien difficile d'assimiler à une quelconque réalité. Vivier de songe, de désir, d'ambition voir d'obsession : « Alexandrie la Grande »¹, celle qu'affectionnait particulièrement Alexandre le Grand, brillant conquérant devenu héros, première d'une grande lignée d'Alexandries, celle qui vu naître parmi les plus grandes recherches scientifiques et littéraires, celle de Cléopâtre, celle qui fut capitale de l'Égypte durant tant de siècles, celle que nous dépeignent Strabon et Youssef Chahine, celle que Napoléon conquiert avec tant d'ardeur. Ville du Phare et de la Grande Bibliothèque, ville de littérature et de peinture, et enfin, ville éclosée et enfouie.

Ainsi, si Alexandrie, de son seul nom, continue de faire rêver, que reste-t-il de cette brillante cité s'il n'y a ni Phare, ni Bibliothèque, ni tombeau d'Alexandre ? Pas de plan d'urbanisme défini, une multitude de rues sans noms tant ils en ont changé, de grandes avenues prestigieuses dont les limites latérales tendent à se rapprocher. Une *Necropolis* bétonnée sous un pont et un fort mamelouk « flambant neuf » et siège des plus merveilleux pique-niques. Rien donc pour réjouir le touriste assoiffé de grandes découvertes et de « merveilles du monde ». Rien de prime abord qu'une ville nouvelle, au petit centre historique, bordée de bâtiments de type HLM, cernée par une eau marron et l'air lourd des pays méditerranéens pollués.

Pourtant, les inventions des savants de la Bibliothèque antique nous sont parvenues, Cavafy a toujours un musée, le guide de Forster est lu, tandis que Durrell agace encore. Ungaretti et Marinetti ont posé leur empreinte sur l'histoire de l'art, les airs de Dalida, Claude François et Georges Moustaki sont encore chantonnés tandis que Sayed Darwish a son opéra et Mahmoud Saïd son musée.

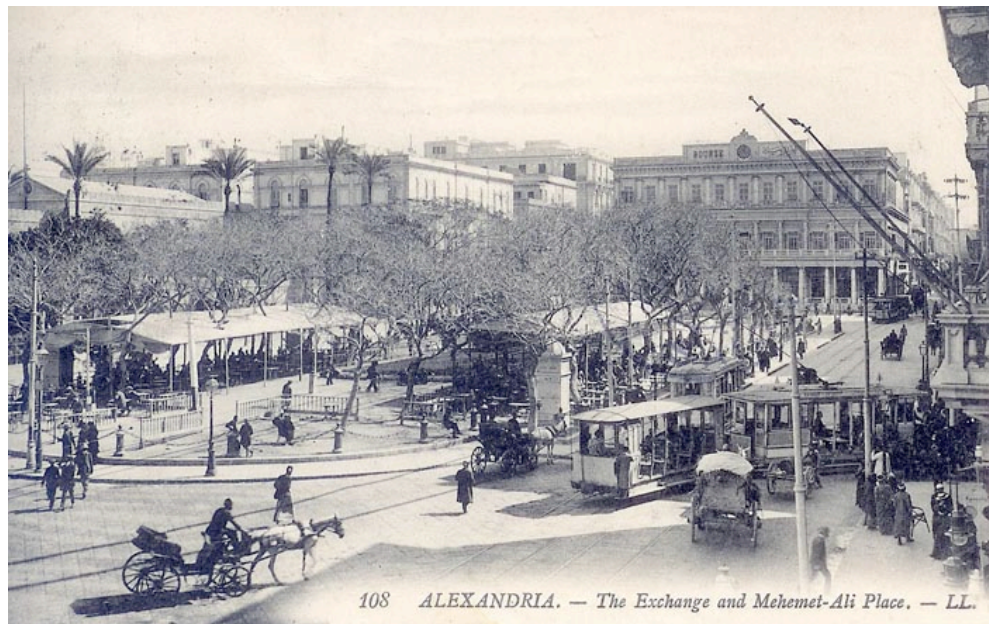
Histoire, géographie et réalité urbaine

Alexandrie à l'aube du XX^e siècle

Avec l'arrivée au pouvoir de Mohammed Ali, nommé Pacha d'Égypte en 1805, le développement puis le démembrement de l'empire Ottoman et des empires coloniaux, Alexandrie connaît un processus d'occidentalisation qui mettra au pouvoir les élites cosmopolites. Ainsi, reconstruite par Mohammed Ali, Alexandrie se voit agrandie et embellie. La ville qui avait été délaissée après la conquête arabe et l'installation de la capitale à Fostat en 642, vit une nouvelle ère

¹ Intitulé de l'ouvrage de BERNAND André, *Alexandrie la Grande*, Paris, Arthaud, 1966.

qui lui permet de recouvrir son statut alors qu'elle n'était plus qu'un village. Le creusement du Canal Mahmoudieh, qui dès 1820 permet d'apporter l'eau du Nil à Alexandrie, la fondation de la municipalité d'Alexandrie en 1890 et le nouveau plan d'urbanisme de 1919, entre autres, jouent un rôle fondamental dans l'urbanisation de la ville. Alexandrie voit dès lors croître un fort phénomène d'appartenance à la ville, qui va jusqu'à la classer 'hors d'Egypte' par certains de ses habitants. Ouverte vers l'occident autant que vers l'Orient, ville de symbioses tant religieuses que culturelles, Alexandrie devient alors un foyer cosmopolite majeur de la Méditerranée.



Alexandrie au cœur d'un pays émergent, implications de l'histoire moderne de l'Égypte sur la conservation du patrimoine alexandrin

Mais Alexandrie, ville de 13 000 habitants en 1821 devient une mégalopole de 5 millions d'âmes en 2009, avec certaines zones qui comptent désormais près de 60 000 habitants au km². L'augmentation rapide de la population combinée à l'urbanisation galopante, pèsent lourd sur l'infrastructure et entraînent la dégradation de l'environnement, qu'il soit naturel ou historique.

La rupture qu'a marquée la Révolution nassérienne, tant en ce qui concerne le patrimoine Alexandrin que la conscience de ce dernier est intimement liée à la décolonisation et à l'instauration d'un socialisme d'État. Les séquestrations et les nationalisations de propriétés de notables étrangers autant que d'Égyptiens, ont ainsi achevé d'amorcer la lente déliquescence de l'héritage alexandrin. Reconvertis en bâtiments d'État, en bureaux ou en écoles, ces édifices ont subi des réhabilitations mal conçues. Le gel de loyers misérables a eu pour effet direct le manque d'entretien et la

dégradation de tout le bâti du début du siècle. De même, sur le modèle soviétique, le gouvernement nassérien a entamé à la fin des années 1950 une politique de logement pour les plus démunis. La demande, bien plus élevée que l'offre, a mené à un exode rural massif, à une pression démographique très importante dans les villes et à une crise de logement permanente. Enfin, la densification du contexte urbain durant les années 1960 et 1970 a eu pour résultat direct la vente des villas et espaces verts de la ville, afin d'y construire des complexes immobiliers à bas coût.



Hotel Four Seasons, San Stefano



La Corniche

Législation, la loi n°117 de 1983 sur la protection des antiquités

La loi n°117 de 1983

La loi n°117 datée de 1983 est la seule en vigueur concernant la protection du patrimoine. Cette loi est également la seule référence accessible à tous en matière de protection du patrimoine culturel. Elle stipule que tout bien meuble ou immeuble de plus de cent ans qui présenterait un intérêt artistique, scientifique, littéraire, religieux, ou qui constituerait un témoignage des civilisations passées, est considéré comme une Antiquité. De même, tout bien peut être classé comme Antiquité s'il présente pour l'État un intérêt national.

(Traduction non officielle)

LOI N°117 DE 1983 SUR LA PROTECTION DES ANTIQUITÉS

CHAPITRE PREMIER : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1er

Est considéré comme une antiquité tout bien meuble ou immeuble produit par les différentes civilisations ou constituant une création artistique, scientifique, littéraire ou religieuse de l'ère préhistorique ou des époques successives de l'histoire, et remontant à plus de cent ans, lorsque ce bien revêt une valeur ou une importance archéologique ou historique en tant que témoignage des différentes civilisations qui ont existé sur la terre d'Égypte ou qui ont eu avec elle des liens historiques; sont également considérés comme antiquités les restes humains ou animaux datant de ces mêmes époques

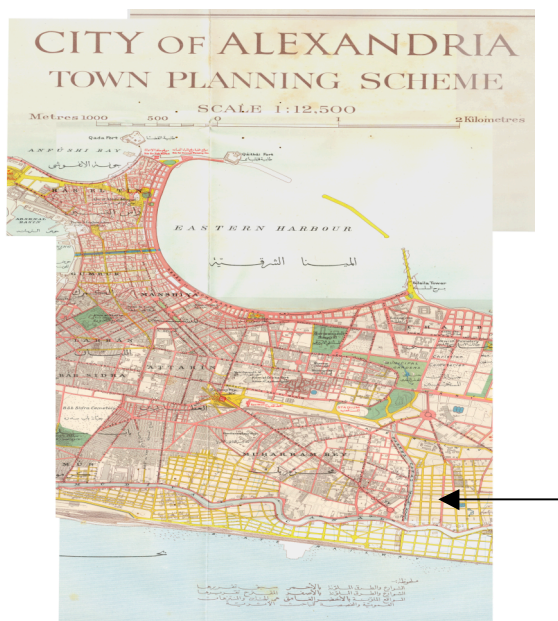
Limites et remises en cause de la loi n°117 de 1983

Pour Alexandrie, qui possède un patrimoine divers, tant archéologique que bâti, l'appellation Antiquité pour l'héritage pharaonique autant que pour l'héritage islamique est-elle vraiment adaptée ? Sans parler du fait que même un édifice du début du XX^e siècle est qualifié d'Antiquité. Cela n'est-il pas la démonstration, certes inconsciente, d'un intérêt accru pour un certain patrimoine plutôt que pour un autre ?

Il faut également signifier que si l'Antiquité ne caractérise pas une période chronologique définie, elle ne laisse pas non plus sa place à la notion de patrimoine dès lors inexistante.

Enfin, la loi de 1983 entre en conflit avec les règles qui régissent, entre autres, le droit à l'habitat. En admettant qu'un particulier habite une villa considérée comme Antiquité, donc d'intérêt national, elle devient automatiquement, par le simple fait qu'elle ait plus de cent ans, un bien de l'État, qui pourrait faire l'objet d'une procédure d'expropriation. Ainsi, les destructions continuent, car la limite des cent ans définie par la loi de 1983 n'est pas une garantie de classement et les propriétaires se précipitent souvent pour effacer toute trace de leur bien avant que celui-ci ne devienne centenaire et ne leur échappe. De même, sortir d'Égypte avec un objet familial de plus de cent ans relève du recel d'œuvre d'Art, d'Antiquité, acte qui est passible de peines de prison. Quelle est donc la limite entre ce qui relève du bien de l'État et de la propriété privée ?

Étude de cas : La villa Ambron



Extrait de W.H. Mac Lean, *Town planning scheme*, 1919.
(C. Shaalan © CEALex)

Villa Ambron, façade vue de l'est.
(© C. Freire)

Du faste à la méconnaissance : Histoire d'un lieu

La villa Ambron, du nom de ses propriétaires, est située rue El-Maamoun, dans l'ex-quartier résidentiel de l'élite juive à Moharrem Bey. Construite vers la fin du XIX^e, par Aldo Ambron lui-même, la grande bâtisse constituée d'un corps de bâtiment de type méditerranéen et cernée de jardins, comprenait également un atelier au fond du parc, conçu par le célèbre Alessandro Loria, également architecte de l'hôtel Cecil.

Si la villa est également connue sous le nom de « villa Durrell » c'est parce qu'elle a abrité l'écrivain lors de ses années alexandrines. En effet, lorsque Lawrence Durrell s'installe à Alexandrie en 1942, où il est attaché de presse pour le *British Information Office*, il fait rapidement la connaissance des Ambron, famille fortunée et mécène des Arts, et se voit ainsi proposer d'emménager dans leur villa. La maison qui présente trois étages surmontés d'une tourelle, est partagée entre les propriétaires et deux couples anglais, alors qu'il rencontrera plus tard dans l'atelier du jardin la peintre Cléa Badaro, qui deviendra la Cléa de son roman. Mais après l'abolition des lois antisémites de Mussolini, les Ambron quittent Alexandrie pour l'Italie. Après la fin de la guerre, la venue en Égypte et la mort d'ailleurs du roi Victor Emmanuel III en exil, la maison fut louée, et l'atelier connut un nouveau souffle avec l'arrivée d'Effat Nagui, artiste moderne égyptienne

reconnue. Cette occupation marquera cependant les dernières heures de gloire de la villa Ambron, avant que cet édifice ne sombre dans l'oubli.

Histoire d'une destruction progressive

Effat Nagui, qui avait réussi à préserver l'édifice de toute transaction ou vente ne put la soustraire à son avenir certain. En 1995, après la mort de cette dernière, la maison est vendue dans des conditions obscures à un promoteur immobilier qui ne cache pas sa volonté de la détruire pour reconstruire au même emplacement une, ou plusieurs, tours de logements. La compagnie nouvellement propriétaire du bien divise le terrain en parcelles et en vend deux dans le jardin. S'en est suivie la démolition de l'atelier, qui fut amputé de son étage supérieur, et celle des escaliers du bâtiment principal.

Mais un rapport anonyme est remis au Conseil Suprême des Antiquités (CSA) peu après, l'alertant du potentiel archéologique du jardin de l'édifice. La conservation de cette villa et la nécessité d'y effectuer des fouilles archéologiques est ensuite mise en avant par Mohammed Awad, président du Alexandria Preservation Trust. À la fin de l'année 1998, le gouverneur d'Alexandrie interdit finalement la démolition de la villa, mais rien ne se passe par ailleurs et elle tombe peu à peu dans l'oubli, tandis que son périmètre est envahi par les buildings.

Quand bien même la villa Ambron reste-t-elle à peu près préservée dans son enveloppe, le manque d'entretien, la négligence et les déformations qu'elle a subies ont considérablement affecté son intégrité. Le fait que cet édifice n'ait pas fait l'objet de restauration, combiné à des facteurs de détériorations naturels (âge, humidité, sel de mer), a induit des problèmes structurels, de sorte que les plafonds se sont effondrés et que seuls les murs externes du bâtiment peuvent encore donner une idée de l'aspect antérieur de la villa.

Mais ce type de destruction sauvage du patrimoine alexandrin s'est déjà produit à la Nécropole et nous savons donc bien qu'à moins qu'un projet jugé politiquement intéressant ne soit engagé, le CSA ne ferait probablement rien pour sauver l'édifice de la destruction.



Villa Ambron, vue du perron, état janvier 2008.
(Cl. C. Daridan)



Villa Ambron, vue de la toiture, état janvier 2008.
(Cl. C. Daridan)



Villa Ambron, vue des abords, état janvier 2008.
(Cl. C. Daridan)



Villa Ambron, vue des abords, état janvier 2008.
(Cl. C. Daridan)

De l'impact de la mort du cosmopolitisme et d'une société en crise

Mais n'avions-nous pas dit auparavant que selon la loi de 1983, tout ce qui avait plus de cent ans devenait automatiquement une Antiquité et appartenait à l'Etat ? Le terme « Antiquité » est d'ailleurs très amusant puisque le classement de cet édifice relèverait du département des Antiquités Islamiques du Conseil Suprême des Antiquités. En effet, rappelons que la dernière catégorie de classement du patrimoine est celle qui correspond aux Antiquités islamiques et coptes. Elle constitue la démonstration même des lacunes de la loi de 1983, et de la faiblesse des institutions compétentes, en l'occurrence le CSA, le ministère de la Culture et celui du Tourisme. En effet, si

tout ce qui a plus de cent ans appartient à l'Etat, ça ne veut pas dire que l'état surveille ces changements de statuts et s'en préoccupe. Ici, quand bien même la villa a plus de cent ans, quand bien même elle comporte un intérêt culturel important, singulièrement, le principe de propriété privée s'avère être plus important que la valeur patrimoniale de l'édifice.

La Révolution, la mort du cosmopolitisme et l'égyptianisation de la ville ont certainement joué pour beaucoup dans le désintérêt envers un patrimoine témoin de l'occupation étrangère. Or le problème de reconnaissance de ce patrimoine est essentiel lorsqu'il s'agit de problématiques de conservation et de mise en valeur.

Le succès international du *Quatuor d'Alexandrie* a eu pour conséquence directe d'associer l'écrivain à cette ville mythique. Le livre connut un grand retentissement, si bien que les habitants d'Alexandrie eurent vite fait de s'insurger contre la description fantasque qu'en avait fait Durrell.

Le patrimoine moderne : illusion ou nouvel essor ?

Dans les années 2000, la visible négligence qu'avait connu le patrimoine alexandrin a suscité la nécessité de le protéger. Ainsi, la décadence a-t-elle provoqué une prise de conscience. Depuis lors, le gouvernorat s'essaye à une nouvelle politique culturelle qui a cependant du mal à émerger. Si l'enjeu véritable que représente la conservation de la Villa Ambron est lié à la mise en valeur du patrimoine littéraire d'Alexandrie, on pourrait ainsi entreprendre une politique volontariste d'enseignement, grâce à des conférences, des expositions, des itinéraires guidés de la ville à l'intention de ses habitants et non seulement des touristes, des documentaires ou encore des publications scientifiques. On devrait pouvoir capitaliser sur le passé historique de la ville afin de le réintégrer dans le contexte socio-économique contemporain. Par ailleurs, l'amélioration des politiques culturelles de la ville devrait permettre d'encourager les investissements et dynamiser le secteur touristique. Il faudrait pour cela promouvoir le développement de la ville, encourager les partenariats entre les différentes institutions gouvernementales concernées mais aussi, entre ces institutions et les investisseurs et partenaires privés.

Mais, si tant est que la communauté littéraire, artistique et scientifique internationale s'y intéresse, le gouvernorat prendra-t-il les mesures nécessaires ou s'agira-t-il encore d'interdire sa destruction sans autoriser sa restauration ? Si néanmoins la conservation était décrétée, quel avenir peut-on promettre à la villa Ambron, et qu'y montrerait-on ? Toutes ces questions sont bien celles qui président à la lenteur administrative qui pousse le gouvernorat à ne prendre aucune décision.

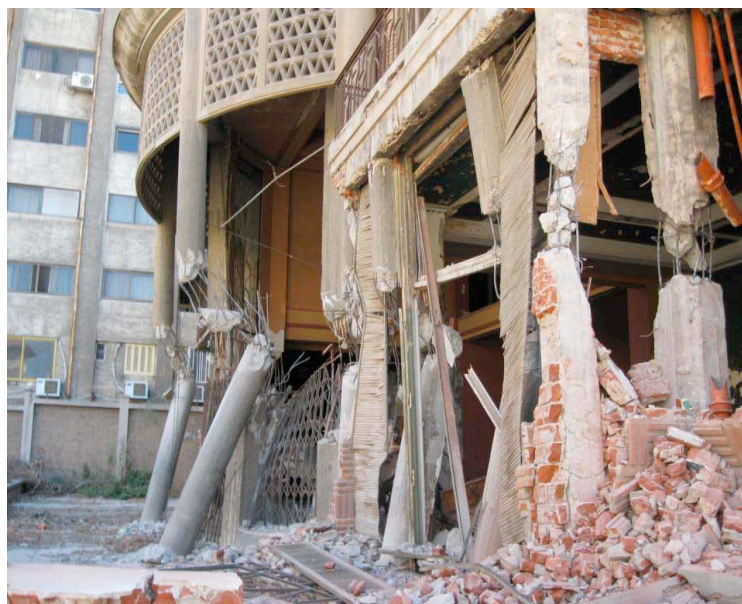
Cela ajouté à l'argent que pourrait rapporter ce terrain potentiellement constructible, doit-on vraiment se soucier de son passé quand le présent, démographiquement oppressant, pourrait se montrer financièrement intéressant ?

Soit, la villa Ambron est un témoignage du passé de l'architecture cosmopolite de la ville, soit, la valeur de l'Atelier construit par Loria est inestimable, soit, les grands noms qui figurent parmi ses habitants en font un lieu remarquable, mais est-ce suffisant pour permettre sa restauration-reconstruction et sa mise en valeur ? L'élément indispensable qui doit présider à sa protection doit d'abord être la prise de conscience de sa valeur par le public.

Étude de cas : La villa Aghion



Villa Aghion, vue de la rotonde sur jardin, non daté.
(Archives © IFA, 535 AP 655 / 4)



Villa Aghion, vue de la rotonde sur jardin, état 28 août 2009.
(Cl. A. El Habashi)

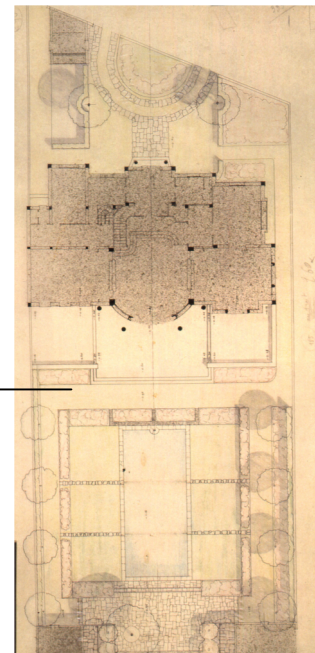
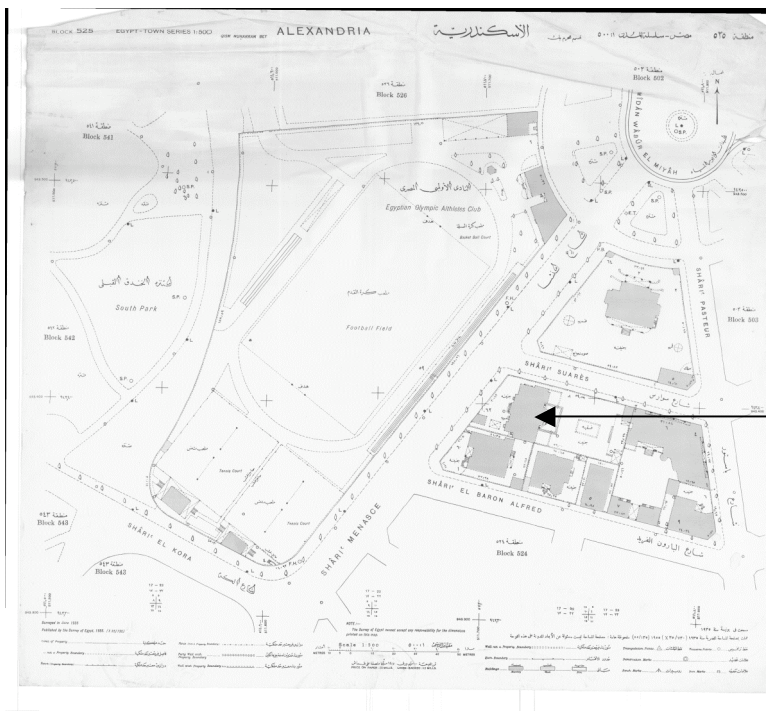
Dans la nuit du 28 août 2009, après plusieurs années d'une lutte silencieuse, le destin a frappé et la villa Aghion construite par les frères Perret à Alexandrie en 1926-1927, a été éventrée à coups de bulldozer, au mépris de la réglementation égyptienne. Rappelons que les Frères Perret, sont surtout connus pour avoir été les bâtisseurs du Théâtre des Champs Élysées à Paris et pour avoir procédé à la reconstruction du Havre après la guerre, ce qui a d'ailleurs valu à la ville d'être classée patrimoine mondial de l'Unesco.

L'Égypte, Perret et Aghion

La commande de l'hôtel particulier Aghion a été passée aux frères Perret par Gustave Aghion, architecte appartenant à la haute société cosmopolite et francophone de la ville d'Alexandrie. Les études menées dès 1926 sous la direction d'Auguste Perret ont permis l'élaboration et l'achèvement à l'été 1927 d'une villa avec étage et jardin à l'arrière, située dans un quartier résidentiel cossu de l'Alexandrie du XIX^e siècle, *Wabour El-Maya*. Notons qu'il s'agit là des débuts des Perret en Égypte, puisque 1927 sera l'occasion d'un projet de Couvent Dominicain au Caire, qu'entre 1933 et 1934, fut édifié à Alexandrie, l'immeuble d'Édouard Aghion, qu'entre 1935 et 1938 fut construite la villa d'Elias Awad Bey au Caire, face au Nil, puis que, dès 1938, les prémices d'un immeuble bâti pour Ali Yehia Bey virent le jour à Alexandrie. L'hôtel particulier Aghion, fût donc le premier d'une série de trois constructions alexandrines. Gustave Aghion procurant ainsi un carnet de nombreuses commandes aux architectes, Edouard étant son frère, et Ali Yehia Bey, un courtier en coton dont les affaires étaient dirigées par un ami commun.

Si tous les historiens d'architecture ont eu connaissance de l'existence de ces constructions, la difficulté de l'analyse des travaux égyptiens des frères Perret, et en particulier de la Villa Aghion, vient de ce que la documentation manque et de ce que les sources se contredisent souvent. La réalité même de ces réalisations faisait jusqu'il y a peu débat. Si les quelques écrits qui la concernent peuvent paraître grandiloquents, ils ne tarissent pourtant pas d'éloges : « C'est dans l'hôtel Aghion (...) que l'esprit inventif des Perret pouvait se donner cours le plus librement. Ils disposaient ici d'un emplacement suffisant pour entourer l'hôtel de jardins avec pelouses, dallages, miroirs d'eau ; ils pouvaient se permettre le luxe d'une coupole de mosquée, couronnant à plus de onze mètres de hauteur le hall entre le grand salon et la salle à manger, et leur façade est d'une agréable inspiration mi-orientale, mi-occidentale », nous dit le critique Gaston Varenne en 1927².

² VARENNE Gaston, "Le classicisme des frères Perret appliqué aux problèmes de l'architecture moderne", *La demeure française*, n°3, automne 1927, p. 35.



Extrait du cadastre *Survey of Egypt*, 1933-1948, détail de la Villa Aghion.
(© Mohammed Awad)

Villa Aghion, plan du bâtiment et du jardin, 1926-27.
(Archives © IFA, 535 AP 23/2)

L'Égypte, une terre fertile pour les expérimentations modernes

Construite entre 1926 et 1927 dans un style Palladien relativement différent des édifices français des Perret, la maison est bâtie sur un terrain rectangulaire, les frères Perret réalisant à la fois le bâtiment, le jardin et le mobilier de la salle à manger.

Si la référence à Palladio paraît certaine par l'utilisation d'un plan centré à trois travées ou du hall central ouvert sur deux niveaux, de même les ferronneries à motifs de lotus peuvent-elles être lues comme le rappel d'un motif architectural égyptien récurrent. Les palmettes seront également reprises durant les années trente, nous permettant de lire dans cette utilisation un usage précurseur. Le remplissage est assuré par l'usage de béton armé et de briques égyptiennes différemment appareillées suivant les façades, créant un amusant jeu de bichromie et de relief. Deux escaliers mènent depuis le jardin à un hall semi-circulaire couronné d'une demi rotonde en béton, en saillie côté jardin et habillée de cinq panneaux de claustra triangulaire en ciment armé. Les claustras triangulaires, voués à servir de brise soleil et qui rencontreront par la suite une grande postérité dans l'œuvre des Perret, trouvent ici leurs première occurrence. La rotonde à colonnade dont les architectes referont usage plus de 20 ans plus tard au Musée des Travaux Publics, à Paris, trouve ici l'un de ses premiers exemples. Le hall couronné d'une coupole témoigne de l'intérêt des frères pour

cette forme, la transformant en un motif architectural moderne plus seulement réservé au couronnement sacré.



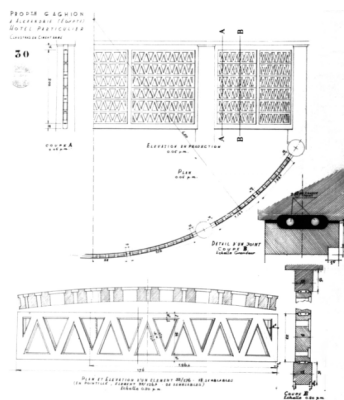
Villa Aghion, vue de la façade principale, non daté.
(Archives © IFA, 535 AP 655 / 4)



Villa Aghion, vue de la façade principale, détail des
feronneries, état août 2008.
(Cl. C. Daridan)



Villa Aghion, vue de la façade sur
jardin encore en travaux, non daté.
(Archives © IFA, 535 AP 655 /
4)



Villa Aghion détail des claustras en
ciment armé.
(Archives © IFA, 535 AP 23 / 2)



Vue de la rotonde place d'Iéna du Musée des
Travaux Publics, octobre 2008.
(Cl. C. Daridan)

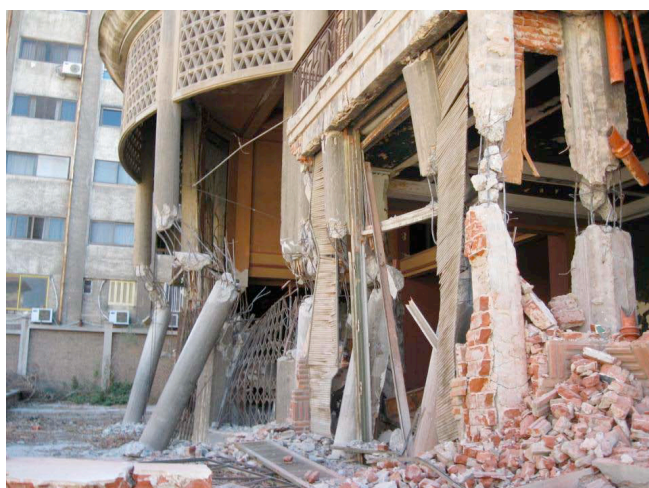
Un patrimoine en péril

Ouvrage de commande d'une riche famille juive d'Alexandrie, l'édifice a semble-t-il été vendu après la révolution nassérienne et le départ précipité des propriétaires. Il faut ici rappeler que l'augmentation spectaculaire du nombre d'habitants ces trente dernières années a fait d'Alexandrie une cité qui s'engorge. Concernant l'hôtel Aghion, l'enjeu de sa conservation est bien là. La crise du logement est telle que le terrain vaut de l'or. Propriétaire ou promoteurs se pressent donc à nouveau de la faire détruire afin de construire sur le terrain quelque quatre immeubles. Cela explique d'ailleurs pourquoi un immeuble se trouvait déjà adossé à la villa côté Ouest. Le lent processus de déliquescence dans lequel le propriétaire actuel a engagé cet édifice permettra probablement après le

coup fatal qui vient de lui être donné, de clamer qu'elle présente un danger irrémédiable voire immédiat, qui nécessite de la faire détruire. Ce type d'action est d'ailleurs fréquent pour qu'un promoteur réussisse à obtenir la démolition d'un bien censé être « protégé ». La maison aux volets fermés et à la mine affamée n'a plus livré aucun de ses secrets depuis des années. Rien donc que le droit de regarder la façade depuis la rue, avant que le policier des bureaux des Services voisins ne vous demande instamment de quitter l'endroit. Il semblerait d'ailleurs que les Services se soient déjà dits intéressés par ce terrain jouxtant directement celui de leur QG alexandrin. La villa à la mine rabougrie n'a pas vu la lumière depuis bien longtemps semble-t-il et attendait paisiblement son heure venue le 28 août dernier. Une pelleteuse est venue à l'aube éventrer la façade côté jardin, dont la coupole ne tient plus que par l'opération du Saint Esprit.



Villa Aghion, vue des abords, état août 2008.
(Cl. C. Daridan)



Villa Aghion vue des dégradations de la façade sur jardin, état août 2008.
(Cl. A. El Habashi)

Si les préoccupations quotidiennes de la population et la nécessité immédiate des familles ne sont pas à négliger, dans quelle mesure peut-on laisser une telle destruction et une progressive négation patrimoniale se produire sans agir ? Le regard porté à cette villa ne suffit désormais plus à la faire exister et la prise de conscience de l'intérêt de ce patrimoine, notamment auprès des instances égyptiennes, aurait dû établir son droit d'être transmis aux générations futures. Si l'aura de l'architecture Perret est désormais internationale, nous nous devons d'évoquer que leur travail l'était aussi, y compris à l'étranger. Le patrimoine français ne peut à lui seul expliquer l'ampleur de leur action architecturale. L'hôtel Aghion est ainsi un parfait exemple de l'architecture Perret suivant une commande privée. Si Alexandrie a joué un rôle de terre d'accueil fertile pour les expérimentations architecturales de la première moitié du XX^e siècle, ce patrimoine se doit d'être pris en compte comme volet essentiel du patrimoine bâti de la ville, et ce malgré les problématiques liées à

l'acceptation d'un passé douloureux. Le simple fait que cet hôtel particulier ait été le premier de deux autres projets architecturaux achevés à Alexandrie, devrait permettre de comprendre l'importance de l'empreinte qu'Auguste et Gustave Perret ont laissée sur l'histoire architecturale et patrimoniale d'une cité en péril de ses identités.

Enfin, est-il possible qu'un pays au patrimoine si riche, qui a suscité tant de vocations d'artistes, d'architectes, ou d'historiens d'art massacre son héritage en silence? L'appât du gain touristique ne suffirait-il donc même plus?

Le fantasme et le mythe d'Alexandrie sont ce qui fait encore vivre cette dernière dans les esprits. Mais la nouvelle identité de la ville est différente de son visage caché. La schizophrénie manifeste dont elle est atteinte en fait une femme aux personnalités multiples, comme nous le dit Jacques Hassoun : « Alexandrie disparue et toujours vivante (...) Alexandrie dispersée en fragments épars tel un miroir éclaté, renvoie l'image de ses déchirures internes »³. Tour à tour voilée et démasquée, pudique et extravertie, extrémiste et athée, inculte et pleine d'histoire, homme et femme, égyptienne et cosmopolite. La capacité qu'a Alexandrie à se travestir est aussi bien ce que les auteurs aiment chez elles, que ce que les alexandrins détestent que l'on mette en exergue. Champ de multiples débâcles, le chemin éternel de la défaite, ouvert par Cléopâtre a entamé une histoire faite de nombreuses ruptures : « Alexandrie, grand cloaque de l'histoire universelle (...) Une ville qui ne cesse de s'élever, de tomber, de se consumer »⁴.

Pourtant, c'est la « gloire » d'Alexandrie que l'on retient, gloire qui ne se conjugue jamais qu'au passé. Comme si son avenir était déjà terni par son histoire récente. Mais l'aura d'Alexandrie est grande. Rien, pas même la destruction progressive de la ville, la léthargie dans laquelle elle s'est installée, ne pourra effacer sa patine et sa grandeur historique. Pourtant, son patrimoine sombre. Déjà en parti enfoui, ce qui lui reste est progressivement détruit et ne permettra peut-être pas aux générations futures, qui s'annoncent nombreuses, de profiter de la richesse d'Alexandrie. Si l'héritage se fait maigre, la conscience que les alexandrins ont de sa richesse tend à disparaître. Mais si Alexandrie a su relever les défis de l'histoire et surmonté ses ruptures, alors pourquoi pas cette fois ?

Ne dit-on pas *Inchallah* ?

³ HASSOUN Jacques, *Alexandrie et autres récits*, Paris, l'Harmattan, 2001, p. 19.

⁴ « Alexandrie à la recherche de la splendeur perdue », *Sept et demi*, Arte, 3 sept. 1998.

Sources

AWAD Mohammed, « The house revisited, the city remembered », *The Lawrence Durrell Journal, Deus Loci*, New York, 2000, 7 p.

AWAD Mohammed, « Alexandrian studies in honour of Mostafa El Abbadi », *Bulletin de la Société Archéologique d'Alexandrie*, Alexandrie, n°46, 2001, 70 p.

COHEN Jean-Louis, ABRAM Joseph, LAMBERT Guy dir., *l'Encyclopédie Perret*, Paris, Monum, Editions du Patrimoine, IFA, Le Moniteur, 2002, 445 p.

CULOT Maurice, PEYCERE David, RAGOT Gilles, *Les frères Perret: l'oeuvre complète*, Paris, IFA, Norma, 2000, 510 p.

DURRELL Lawrence, *Le Quatuor d'Alexandrie*, [Londres, 1957-1960], Paris, Le Livre de Poche, 2003, 1053 p.

EMPEREUR Jean-Yves, *Alexandrie redécouverte*, Paris, Stock, 1998, 253 p.

EMPEREUR Jean-Yves, *Alexandrie hier et demain*, Paris, Gallimard, 2001, 159 p.

GIRARD-REYDET Clémence, *Itinéraire d'interprétation du Patrimoine à Alexandrie : Participation du tourisme au développement durable du territoire*, Master 2 s. dir. EMPEREUR Jean-Yves, TORENTE Pierre, Université Toulouse–Le Mirail, 2007, 364 p.

HAAG Michael, *Alexandria. City of Memory*, Londres, New-Haven, Yale University Press, 2004, 368 p.

HALIM Hala, « A poet in the turret, serpents in the garden », *Al-Ahram Weekly*, Le Caire, 23- 29 juil. 1998, 3 p.

HASSOUN Jacques, *Alexandrie et autres récits*, Paris, l'Harmattan, 2001, 290 p.

ILBERT Robert, *Alexandrie 1830-1930, histoire d'une communauté citadine*, Le Caire, IFAO, 1996, 2 v., 917 p.

KULIG Julia, *Le renforcement de la protection juridique du patrimoine culturel à Alexandrie*, Etude préliminaire s. dir. NEGRI Vincent, Alexandrie, Uni. L.S. Senghor, 2005, 88 p.

MILLER Keith, « Durrell's Alexandria Villa », *Egypt Today*, déc. 2005, 4 p.